

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2733

31 octobre 2013

### SOMMAIRE

Airport Development Corporation S.à r.l. .....	131149	Neckar G S.à r.l. ....	131143
Algenson S.à r.l. ....	131184	Nettoyage de Vitres Eko S.à r.l. ....	131181
ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l. ....	131147	OCM Luxembourg Emerald New Homes S.à r.l. ....	131143
Atlantis International 1 S.à r.l. ....	131147	Ode International Publishers S.N.C. ....	131144
Atlantis International 2 S.A. ....	131178	Orka Investment S.A. ....	131143
Cerberus Nightingale 1 ....	131148	Orka Investment S.A. ....	131143
C.S. LUX sàrl ....	131148	Orkid S.à r.l. ....	131144
Eastbridge S.à r.l. ....	131147	Orning Coaches A.G. ....	131145
Ensemble Investment Corporation ....	131138	Orning Coaches A.G. ....	131145
European Directories Midco S.à r.l. ....	131138	OS Management s.à r.l. ....	131144
Fedema S.A., SPF ....	131174	Oxford SA ....	131144
Flash Distribution S.à r.l. ....	131139	Picamar Services S.A. ....	131148
Forum Film Corp. S.A. ....	131139	Pitney Bowes Luxembourg Holding II S.à r.l. ....	131145
Foxinvest S.A. ....	131146	Prima Luce S.A. ....	131184
Foxinvest S.A. ....	131146	Provendis S.A. ....	131183
FREIF Wind Holdings II S.à r.l. ....	131138	Provendis S.A. ....	131184
GBL Verwaltung S.A. ....	131139	P&T Capital S.A. ....	131145
Greenland Property S.A. ....	131140	Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l. ....	131149
Green Time S.A. ....	131140	Radlok S.à r.l. ....	131184
Habentia S.à r.l. ....	131139	Sea-Land Financing and Contracting ....	131171
Hadhan Holding S.A., SPF ....	131140	SELP(CR) S.à r.l. ....	131141
Jinxinge Sàrl ....	131141	SELP (Hamburg Winsen) S.à r.l. ....	131148
JP Commercial XII S.à r.l. ....	131141	SELP (MG Logistik) S.à r.l. ....	131141
Kahita Luxembourg S.A. ....	131147	SELP (Poland and Czech Republic) S.à r.l. .....	131142
MEIF 3 Luxembourg C Holdings, S.à r.l. .....	131142	SilkWay S.A. ....	131149
MEIF II Finance Holdings S.à r.l. ....	131139	Tenaris Technologies S.à r.l. ....	131159
M.E. Maintenance & Parts S.A. ....	131142	Verrinvest Luxembourg S.A. ....	131140
MF4 S.à r.l. ....	131141	WAGNER GmbH Heizung-Klima-Sanitär .....	131146
MF7 S.à r.l. ....	131142	YAPITAL Financial A.G. ....	131146
MF8 S.à r.l. ....	131143	Zeta Due Finance S.A. ....	131146
MF9 S.à r.l. ....	131144		
Moustique S.A. ....	131142		

**European Directories Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.418.

Suite à l'assemblée générale des associés de la Société en date du 16 septembre 2013 les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant suivant à compter du 16 septembre 2013:

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Nomination du gérant suivant à compter du 16 septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Madame Nathalie S.E. Chevalier, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréé suivant est renouvelé à compter du 16 septembre 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

La société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 149133 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Hannu Syrjanen, Gérant Triton;

- Timo Leino, Gérant Triton;

- Jyrki Lee Korhonen, Gérant Triton;

- Marco Sodi, Gérant Triton;

- David Anderson, Gérant;

- Fabrice Rota, Gérant;

- Nathalie S.E. Chevalier, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Directories Midco S.à r.l.

Nathalie S.E. Chevalier

Gérant

Référence de publication: 2013131954/31.

(130160335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Ensemble Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.688.

Les comptes modifiés au 31/12/2012 remplaçant les comptes au 31/12/2012 déposés le 18/09/2013 sous le numéro L130160132 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131952/11.

(130160341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**FREIF Wind Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013131999/12.

(130160546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Flash Distribution S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee.

R.C.S. Luxembourg B 139.509.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Flash Distribution S.ar.l. (en liquidation)

EZD S.ar.l.

Représentée par Mme Maria Tkachenko

Référence de publication: 2013131981/13.

(130160330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Forum Film Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.606.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131997/10.

(130160976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**GBL Verwaltung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.453.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132009/10.

(130160833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Habentia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3855 Schifflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 87.061.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132022/10.

(130160997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**MEIF II Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 171.673.

Les comptes annuels pour la période du 11 septembre 2012 (date de constitution) au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132164/11.

(130160554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Greenland Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.507.

## EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires du 17 septembre 2013 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Jacques de Patoul de son poste d'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 22 août 2013;

- Cédric Muenze, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la Société avec effet au 22 août 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'an 2018;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132016/15.

(130160613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Hadhan Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.814.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juin 2013*

*Deuxième résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A. avec siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, pour une nouvelle période d'une année, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HADHAN HOLDING S.A., SPF

Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2013132023/15.

(130160718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Green Time S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.851.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013132015/10.

(130160448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Verrinvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.891.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs proposent d'élire en leur sein un président en la personne de Monsieur Mauro REZZONICO avec effet immédiat.

Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

POUR VERRINVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013132346/14.

(130161029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**SELP (MG Logistik) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 177.312.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67358 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132135/10.

(130160844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**SELP(CR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 177.311.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67360 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132126/10.

(130161086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**JP Commercial XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 161.883.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2050 du 3 septembre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP Commercial XII S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2013132070/15.

(130160715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Jinxinge Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 7, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 147.841.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132068/10.

(130160880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**MF4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 114.958.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132173/9.

(130161036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**MF7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.097.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132176/9.

(130161033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**MEIF 3 Luxembourg C Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.792.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132167/10.

(130160366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**M.E. Maintenance & Parts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132144/10.

(130161121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Moustique S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.849.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.09.2013.

Pour: MOUSTIQUE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013132180/15.

(130161088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**SELP (Poland and Czech Republic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.377.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67359 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132137/10.

(130161013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.096.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132177/9.

(130161032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Neckar G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.982.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132186/9.

(130160378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Orka Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.926.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 septembre 2013, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012, que:

Suite à la démission de Madame Mireille GEHLEN est nommé nouvel Administrateur, et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013132193/15.

(130161010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**OCM Luxembourg Emerald New Homes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.757.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.09.2013.

Jabir Chakib

Gérant

Référence de publication: 2013132191/12.

(130160621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Orka Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132194/9.

(130161011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**MF9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 118.100.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132178/9.

(130161031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Ode International Publishers S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ODE INTERNATIONAL PUBLISHERS S.N.C.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013132192/11.

(130160893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Orkid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 167.777.

*Extrait de la résolution unique prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé en date du 18 septembre 2013:*

- Acceptation de la démission, avec effet au 23 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2013132195/12.

(130160536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**OS Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 162.874.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013132200/11.

(130160998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Oxford SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 135.639.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OXFORD SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2013132202/11.

(130160983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Orning Coaches A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 41.991.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.09.2013.

*Pour: ORNING COACHES A.G.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013132196/15.

(130160806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Orning Coaches A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 41.991.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.09.2013.

*Pour: ORNING COACHES A.G.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013132198/15.

(130160808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**P&T Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013132203/10.

(130160872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Pitney Bowes Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.431.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Pitney Bowes Luxembourg Holding II S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013132827/14.

(130161962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**Zeta Due Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132364/9.

(130160331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 167.278.

*Auszug der Beschlussfassungen der Alleinaktionärin vom 23. August 2013*

Die Alleinaktionärin hat per Beschluss vom 23. August 2013 und auf Grundlage von Artikel 7 der Gesellschaftssatzung, Herrn Jürgen SCHULTE-LAGGENBECK, geboren am 23.07.1965 in Ibbenbüren/Steinfurt (Deutschland), mit Berufsadresse Wandsbeker Straße 3-7, 22172 Hamburg (Deutschland), mit sofortiger Wirkung zum zusätzlichen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zum Ende der nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft im Jahre 2014 bezüglich der Abnahme der Jahresabschlüsse der Gesellschaft zum 28. Februar 2014, zu ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132360/15.

(130160892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**WAGNER GmbH Heizung-Klima-Sanitär, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6235 Beidweiler, 10, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 24.326.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013132354/12.

(130160657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Foxinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.161.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132620/9.

(130161969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**Foxinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.161.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132619/9.

(130161968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 16.230.632,72.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131950/12.

(130160687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Atlantis International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.708.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131817/10.

(130160642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Kahita Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 97.616.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société KAHITA LUXEMBOURG S.A. (RCS B97616) dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal a été dénoncé le 31 mars 2009.

Le jugement met les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Laurélia STEINMETZ

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013131798/16.

(130160133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.951.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 août 2013*

1. Monsieur Raymond T. KEANE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur David L. BERSTEIN, administrateur de sociétés, né à Providence, Rhode Island (Etats-Unis d'Amérique), le 26 avril 1952, demeurant professionnellement à 02139 Cambridge Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, 26, Landsdowne Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013131844/16.

(130160856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Cerberus Nightingale 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.987.803,26.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 141.222.

La Société prend acte que l'adresse de Gregory Centurione, gérant de la société, est désormais située au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013131898/12.

(130160427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**C.S. LUX sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 174.666.

Société à responsabilité limitée constituée en date du 17 janvier 2013 par devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions écrites des associés de la Société du 19 septembre 2013 que:

1) Monsieur BATTANI Patrick, demeurant à F-54400 Longwy, 10, Rue Jacob Weil, cède quarante-neuf (49) de ses 100 parts sociales avec effet immédiat à Madame DOS SANTOS Ana, demeurant à L-4645 Niederkorn, 139, Route de Pétange

2) Les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

- Monsieur BATTANI Patrick .....	51 parts
- Madame DOS SANTOS Ana .....	49 parts
- TOTAL .....	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131896/19.

(130161106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**SELP (Hamburg Winsen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 177.314.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67356 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132131/10.

(130160679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Picamar Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 40.392.

Nous remettons, par la présente, notre démission avec effet immédiat en tant que Commissaire de PICAMAR SERVICES S.A..

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

FIN-CONTROLE S.A.

Signatures

Commissaire

Référence de publication: 2013132221/13.

(130160395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 147.784.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 19 septembre 2013*

1. M. Georges SCHEUER a démissionné de son mandat de gérant B.
2. M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013132237/16.

(130161014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Airport Development Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013131810/13.

(130160431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**SilkWay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.236.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of September.

Before Maître Reuter notary residing in Pétange.

**THERE APPEARED:**

Dartagan Investments limited, a British Virgin Islands company with address Quijano & Associated (BVI) Limited, Quijano Chambers, PO Box 3159, Road Town Tortola, British Virgin Islands registered under number 1694320, here represented by Mrs Nathalie Stefani, a private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name SilkWay S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

### **Art. 4. Corporate object.**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000) represented by thousand (1,000) shares with a par value of one hundred and twenty euro (EUR 120) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 7. Transfer of shares.** Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

### **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.**

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Friday of June of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 10. Management.**

10.1. The Company shall be managed by a sole director or by a board of directors composed of at least three directors. The sole director or the members of the board of directors need(s) not to be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

#### **Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.**

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes

of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.**

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

**Art. 13. Decisions of the sole director of the Company.** The decisions of the sole director are drawn in writing.

**Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company.** The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

**Art. 15. Delegation of powers.** The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.**

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any director of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

**Art. 17. Conflict of interests.**

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest

therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Statutory auditor.**

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Allocation of profits.**

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

**Art. 21. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31<sup>st</sup> December 2014.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2014.

*Subscription and Payment*

The shares in the Company have been subscribed as follows:

Dartagnan Investments Limited prenamed and represented as mentioned here above . . . . .	1,000 shares
Total: . . . . .	1,000 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Resolutions of the sole shareholder*

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years ending at the annual general meeting held in 2019:

(a) Freddy de Petter, director, born on August 29, 1958 in Berchem, Belgium, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

(b) Erik Johan Cornelis Schoop, director, born on June 7, 1970 in Amsterdam the Netherlands, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

(c) Barbara Neuerburg, director, born on 18 May 1979 in Krumbach (Schwaben), Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

(iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years ending at the annual general meeting held in 2019:

Viscomte S.à r.l. (RCS B164.981) with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

(v) that the address of the registered office of the Company is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Pétange, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze septembre.

Par-devant Maître Reuter notaire de résidence à Pétange.

#### A COMPARU:

Dartagan Investments limited., une société de Îles Vierges britanniques avec adresse professionnelle à Quijano & Associated (BVI) Limited, Quijano Chambers, PO Box 3159, Road Town Tortola, Îles Vierges britanniques enregistré sous le numéro 1694320,

ici représentée par Madame Nathalie Stefani, une employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de SilkWay S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

#### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la

gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000) représenté par mille (1,000) actions ayant une valeur nominale de cent vingt euro (EUR 120) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

#### **Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.**

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le deuxième vendredi de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

#### **Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

#### **Art. 10. Administration.**

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique ou par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration seront nommés par le(s) actionnaire(s) lors d'une assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.**

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant

à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

#### **Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.**

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

**Art. 13. Décisions de l'administrateur unique.** Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

**Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société.** L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Représentation.** La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

#### **Art. 17. Conflit d'intérêts.**

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 18. Commissaire.**

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

### **Art. 20. Affectation des Bénéfices.**

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) Dartagnan Investments limited sus-mentionnée . . . . .	<u>1,000 actions</u>
Total: . . . . .	1,000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi.

#### *Estimation des frais*

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateur pour une période de six ans se terminant à l'assemblée ordinaire tenu en 2019:
  - (a) Freddy de Petter, administrateur né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique), dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et
  - (b) Erik Johan Cornelis Schoop, administrateur, né le 7 juin 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
  - (c) Barbara Neuerburg, administrateur, né le 18 mai 1979 à Krumbach (Schwaben), Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans se terminant à l'assemblée ordinaire tenu en 2019:
  - Viscomte S.à r.l. (RCS B164.981) avec siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- (v) le siège social de la société est fixé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au représentant du comparant, ce représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: N. STEFANI, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12106. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132266/534.

(130161063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Tenaris Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 180.234.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TENARIS INVESTMENTS SWITZERLAND AG, a corporation (Aktiengesellschaft), incorporated under the laws of Switzerland, with registered office at Poststrasse 30, 6300, Zug, canton of Zug, Switzerland, and registered with the Commercial Register of the Canton of Zug (Handelsregister des Kantons Zug) under number CH-170.3.034.925-9,

represented by Stefano Bassi, company manager, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney dated 28 August 2013.

The said power of attorney, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with it to the registration formalities.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name "Tenaris Technologies S.à r.l." which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.**

1.1. A limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the name "Tenaris Technologies S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who may become members (associés) from time to time.

1.2. The Company shall be governed by these articles of association and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as from time to time amended, modified, supplemented or replaced by any successor law(s) (the "Companies Law"), and any other laws, rules and regulations of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to the Company.

**Art. 2. Corporate Purpose.**

2.1. The corporate purpose of the Company is (i) to hold and/or manage participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, corporations, joint ventures, partnerships, trusts, unincorporated organizations or any other types of legal entities (collectively, "Business Entities"), including, to the extent permitted by law, in any Business Entity directly or indirectly controlling (as such term is defined in article 2.4 below) the Company, (ii) to acquire by purchase, subscription or otherwise all or part of any equity or other interests in Business Entities, in any form whatsoever, and to sell, transfer, exchange or otherwise dispose of, any such interests, (iii) to acquire any kind of licenses, permits, authorizations or concessions and to hold, manage or administer, and/or to sell, transfer, exchange or otherwise dispose of any of the foregoing, (iv) to acquire by purchase, subscription or otherwise, stock, bonds, debentures, notes and any other securities or financial instruments of any kind whatsoever, and to hold, manage or administer and/or to sell, transfer, exchange or otherwise dispose of any of the foregoing, (v) to receive funds or other assets from any Subsidiary and/or any Associated Company (as each such term is defined in article 2.4 below) and to administrate and manage such funds or other assets, and (vi) to administrate and manage its holdings and other assets.

2.2. The Company may borrow money or otherwise create, incur or assume indebtedness of any kind. Without limiting the generality of the foregoing, the Company may enter into any type of loan agreements or other credit facilities and it may issue (at par or at a premium or discount and on such terms and subject to such conditions as may be thought fit)

notes, bonds, debentures, certificates and any other debt securities or instruments of any kind whatsoever, provided, however, that the Company may not make a public offering of any securities or instruments.

2.3. The Company may freely manage and invest any funds of the Company.

2.4. The Company may (directly or indirectly through one or more subsidiaries) create, develop and/or acquire (by purchase, license or otherwise) patents, trademarks, designs, models, software, domain names and/or any other kind, type or form of intellectual property rights and to hold, develop, exploit, manage and/or administer, and/or to sell, license, transfer, exchange or otherwise dispose of any of the foregoing.

2.5. The Company may grant any form of financial or other assistance (including upstream and cross stream and including, without limitation, by way of loans, advances, securities or otherwise) to its member(s), to any Business Entity controlled directly or indirectly by the Company (any such Business Entity, a "Subsidiary") or any Business Entity in which the Company or any Subsidiary has a direct or indirect interest (any such Business Entity, an "Associated Company"). For purposes of these articles of association, the term "control" means the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Business Entity, whether through the ownership of voting securities or participations, by contract or otherwise, and the terms "controlled by" and "controlling" have meanings correlative to the foregoing.

2.6. The Company may also create, incur or assume any mortgage, lien, pledge, charge, security interest or any other encumbrance in respect of any real or personal property which the Company may own or in which the Company may have any interest, to secure or guarantee any indebtedness or other obligations of, or binding on, the Company, its member(s), any Subsidiary or any Associated Company, and may grant other forms of guarantee (including, without limitation, unsecured payment and/or performance guarantees), credit support or any other support (including upstream and cross stream) to, or for the benefit of, its member(s), any Subsidiary or any Associated Company.

2.7. The Company may enter into and perform any derivative, swap, future, forward, option, repurchase, stock lending and similar transactions, and may generally employ any other techniques and instruments to protect any of the Company's investments or hedge any of the Company's obligations against credit, currency exchange and interest rate risks or any other risks.

2.8. The Company may purchase, lease or otherwise acquire any interest in any real estate, personal or other property necessary or convenient for the purpose of or in connection with the conduct of its business.

2.9. In general, and in addition to all specific acts above described (the descriptions of which are to be construed in the broadest possible sense), the Company may do all such other acts and things as are incidental or conducive to its corporate purpose and, notably, may carry out any commercial, financial, technical, fiduciary, personal and real estate operations directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favor or facilitate its development.

2.10. The Company may carry out the corporate purpose and activities above described, or any one or more of them, through one or more offices and/or branches, in the Grand-Duchy of Luxembourg and/or in any other country or jurisdiction.

### **Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited duration.

3.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more of its members.

### **Art. 4. Registered Office.**

4.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg, by means of a resolution of the member (s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers (conseil de gerance).

4.3. The Company may have other offices and branches, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or in any other country or jurisdiction.

4.4. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and that such developments could interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the circumstances that motivated such transfer shall have ceased completely. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company. Upon adoption of any such temporary measures, the board of managers will give notice thereof to any interested parties.

### **Art. 5. Corporate capital.**

5.1. The corporate capital (capital social) of the Company shall be divided in corporate units (parts sociales) of one dollar of the United States of America (USD 1.00) par value per unit.

5.2. The issued corporate capital of the Company is set at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000), divided into twenty thousand (20,000) corporate units.

5.3. The corporate capital of the Company may from time to time by resolution of the member(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of association, be increased or reduced by such amount as the relevant resolution shall prescribe.

5.4. Corporate units may be issued for consideration equal to their par value, or their par value plus such issue premium as may be determined in the resolution approving each issue.

5.5. The Company shall establish an issue premium account and shall carry to the credit of such account from time to time a sum equal to the amount of the premium paid on the issue of any corporate unit. Any sums carried to the credit of the issue premium account may from time to time by resolution of the member(s) passed in accordance with these articles of association, be distributed (in whole or in part) to the sole member or among the members, as the case may be.

5.6. The board of managers shall keep a register of members of the Company in accordance with the provisions of applicable law.

#### **Art. 6. Transfer of Corporate Units.**

6.1. Corporate units may be transferred freely among existing members of the Company.

6.2. Except in such cases as to which the Companies Law provides otherwise, the transfer of corporate units to any person other than an existing member of the Company shall be subject to the consent of members holding at least three-quarters of the Company's corporate capital.

6.3. In the case of a transfer of any corporate unit by a private instrument of transfer, such instrument shall have to evidence the consent of the transferor and the transferee and be executed by or on behalf of each of the transferor and the transferee.

6.4. The Company may from time to time by resolution of the member(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of association redeem its own corporate units, provided (i) the Company has sufficient distributable reserves for that purpose; or (ii) the Company reduces its corporate capital accordingly.

#### **Art. 7. Management of the Company.**

7.1. The Company shall be managed by a board of managers (conseil de gérance) consisting of a minimum of three (3) and a maximum of five (5) managers (gérants). The member(s) shall from time to time decide, by resolution passed in accordance with these articles of association, the number of managers that will comprise the board of managers, which must be an uneven number.

7.2. The board of managers shall be vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to perform, or to authorize, all acts of disposition and administration in furtherance of the Company's corporate purpose. Any and all powers not expressly reserved by the Companies Law or these articles of association to the member(s) shall fall within the competence of the board of managers.

7.3. Managers shall be elected by the member(s) by resolution passed in accordance with these articles of association, which resolution shall also determine, if though fit, their compensation and the term of their mandate. If no term is provided, the managers are appointed for an undetermined period. Managers need not be members of the Company.

7.4. Managers may be reelected indefinitely, and may also be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by resolution of the member(s) passed in accordance with these articles of association.

7.5. The board of managers may from time to time appoint any person, whether or not a manager, to hold such office in the Company as the board of managers may think necessary or convenient, including, but not limited to, the office of treasurer, assistant treasurer, or controller, and for such term and at such remuneration, and with such powers and duties as the board of managers may think fit. Any person so appointed by the board of managers may be removed by resolution of the board of managers at any time, with or without cause (ad nutum).

7.6. The board of managers may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company, firm or person or body of persons to be the attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretion (not exceeding those vested in or exercisable by the board of managers under these articles of association) and for such period and subject to such conditions as the board of managers may think fit, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorney as the board of managers may think fit, and may also authorize any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretion vested in such attorney.

#### **Art. 8. Proceedings of the Board of Managers.**

8.1. Resolutions of the board of managers shall be adopted at meetings of the board of managers or in writing.

8.2. The board of managers shall meet as often as required by the interests of the Company, upon convening notice by any two managers, at such time and at such place (and/or through such of the means of communication referred in article 8.7 below) indicated in such notice.

8.3. A convening notice of any meeting of the board of managers shall be given in writing (including by facsimile transmission, e-mail or any similar means of communication) to all the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be briefly described in the convening notice.

8.4. No convening notice shall be required if all managers are present or represented at a board of managers' meeting. Convening notices shall also not be required for board of managers' meetings that are held at times and places (and/or through such of the means of communication referred in article 8.7 below) determined in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

8.5. Any manager may appoint any fellow manager to be his or her proxy to attend and vote on his or her behalf, in accordance with instructions given by the appointing manager, or in the absence of such instructions at the discretion of the proxy, at a meeting or meetings of the board of managers which the appointing manager is unable to attend personally. The instrument appointing the proxy shall be in writing under the hand of the appointing manager. A manager may be appointed as proxy of one or more of his or her fellow managers.

8.6. The board of managers may validly deliberate and adopt resolutions only if a quorum of at least a majority of the managers is present or represented, and at least two managers are present in person (including through any of the means of communication referred in article 8.7 below).

8.7. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers, by means of telephone, videoconference or similar communication equipment by way of which all persons participating in such meeting can hear and speak to each other, and such participation shall be deemed to constitute presence in person at the meeting.

8.8. Resolutions at any meeting of the board of managers shall be adopted with the affirmative vote of at least a majority of the managers present or represented.

8.9. The managers shall cause minutes of their meetings to be recorded in writing. The minutes of any board of managers' meeting shall be signed by any two managers that were present at such meeting.

8.10. Resolutions of the board of managers may also be passed in writing, and shall be as valid and effective as if they had been adopted at a meeting of the board of managers duly convened and validly constituted. Written resolutions shall be signed by all the managers, and may consist of more than one counterpart each signed by one or more manager, all of which, taken together, shall be deemed to be one and the same instrument. Delivery of a signed copy of any such written resolutions by facsimile transmission, e-mail or any similar means of communication shall be equally as effective as delivery of a manually executed copy thereof.

8.11. Copies of any minutes of a board of managers' meeting or of any written resolutions of the board of managers, or excerpts thereof, as well as any other document of the Company, may be certified by any two managers.

#### **Art. 9. Binding Signatures.**

9.1. The Company shall be bound by the joint signature of any two managers. No manager shall have the authority to bind the Company with his or her sole signature unless expressly authorized to do so by prior resolution of the board of managers; it being understood that, in case a manager is so authorized, his or her signatory powers shall be subject to such limitations as may be prescribed in the relevant board of managers' resolution.

9.2. The Company shall also be bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been granted by resolution of the board of managers; it being understood, for the avoidance of doubt, that the signatory powers of any such person or persons shall be subject to such limitations as may be prescribed in the relevant board of managers' resolution.

#### **Art. 10. Liability of Managers; Indemnification.**

10.1. The managers are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

10.2. Subject to the exceptions and limitations set forth in article 10.3 below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him/her in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he/she becomes involved as a party or otherwise by virtue of his/her being or having been such manager or officer, and against amounts paid or incurred by him/her in the settlement thereof. For purposes of this article 10, the terms "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall include all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise, including appeals) whether actual or threatened, and the terms "liability" and "expenses" shall include, without limitation, attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

10.3. No indemnification shall be provided to any manager or officer (i) against any liability to the Company or its member(s) by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his/her office; (ii) with respect to any matter as to which he/she shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been previously approved by the board of managers of the Company.

10.4. The right to indemnification provided in this article 10 shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

10.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the type described in this article 10 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager to repay such amount to the Company if it is ultimately determined that he/she is not entitled to indemnification under this article 10.

#### **Art. 11. Voting rights of Members.**

11.1. Any and all members of the Company shall be entitled to participate in any general meeting of members (assemblée des associés) and of any consultation for the adoption of any written resolution of the members.

11.2. Each member has a number of votes equal to the number of corporate units held by him/her/it at any general meeting of members or in any consultation for the adoption of any written resolution of the members.

#### **Art. 12. Resolutions of Members.**

12.1. Resolutions of the members shall be adopted at general meetings of members or, to the extent permitted by the law, in writing. Any regularly constituted meeting of members or any validly adopted written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

12.2. General meetings of members shall be convened by the board of managers, by convening notice given in writing to all members, to be held on such date, at such time and at such place indicated in such notice. Convening notices shall be sent by registered mail to the address appearing in the register of members of the Company at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, and shall contain the agenda for the meeting.

12.3. General meetings of members may be validly held without prior convening notice if all members are present or represented.

12.4. Any member may appoint any person (whether a member or not) to be such member's proxy to attend and vote on such member's behalf at one or more general meetings of members.

12.5. Except where applicable law requires a higher majority and/or quorum, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by one or more members representing more than half of the corporate capital; provided, however, that (i) decisions concerning the amendment of the articles of association shall be adopted by (x) a majority of the members (y) representing at least three quarters of the corporate capital and (ii) decisions to change the nationality of the Company shall be adopted by members representing 100% of the corporate capital.

12.6. In case and for so long as the Company has more than 25 (twenty five) members, an annual general meeting of members shall be held on the first Wednesday of June of each year, at 5:30 p.m., at the registered office of the Company; provided that if such day is not a business day, the meeting shall be held on the next succeeding business day, at the same time and place.

12.7. To the extent permitted by law, resolutions of the members may also be passed in writing, and shall be as valid and effective as if they had been adopted at a general meeting of members duly convened and validly held.

12.8. A consultation for the adoption of any written resolution of the members shall be sent by the board of managers to all members by registered mail to the address appearing in the register of members of the Company, at least eight (8) days in advance of the date set as the proposed effective date of such written resolution. Such consultations shall contain the full text of the proposed resolution(s), as well as instructions for the return to the Company of signed counterparts thereof.

12.9. Written resolutions shall be adopted upon approval by such majority as would have been required by law or these articles of association for the adoption of the relevant resolution(s) at a regularly constituted general meeting of members. Written resolutions shall be effective as of the date set out therein.

12.10. Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice. Unanimous written resolutions shall be adopted when signed by all of the members.

12.11. Written resolutions (including any unanimous written resolutions) may consist of more than one counterpart each signed by or on behalf of one or more members, all of which, taken together, shall be deemed to be one and the same instrument. Delivery of signed copy of any such written resolutions by facsimile transmission, e-mail or any similar means of communication shall be equally as effective as delivery of a manually executed copy thereof.

#### **Art. 13. Sole Member.**

13.1. If and for so long as the Company has only one member that holds all of the issued and outstanding corporate units, the Company shall exist as a single-member company (société unipersonnelle) pursuant to article 179 (2) of the Companies Law.

13.2. The sole member shall assume all powers conferred by the Companies Law and these articles of association to the general meeting of members.

13.3. Resolutions adopted by the sole member shall be documented by written minutes that shall be kept at the Company's registered office.

**Art. 14. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall end on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

### **Art. 15. Financial Statements.**

15.1. Each year the board of managers shall prepare an inventory showing all movable and immovable assets of the Company, all debts owing to the Company and all liabilities of the Company, accompanied by an annex containing a summary of all commitments of the Company and all debts of the managers, and/or the member(s) owing to the Company.

15.2. The board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss statement for each accounting year in the manner prescribed by the Companies Law, and submit each such balance sheet and profit and loss statement to the member(s) for approval.

15.3. The inventory and the balance sheet of the Company shall be available for inspection by member(s) or their representatives at the Company's registered office.

### **Art. 16. Distributions.**

16.1. The surplus after deduction of charges and amortizations shall represent the Company's net profit. Out of each fiscal year's net profits, 5% (five per cent) shall be deducted and placed into a legal reserve account, until such reserve shall have reached an amount equal to 10% (ten per cent) of the Company's issued corporate capital.

16.2. After such deduction is made (to the extent compulsory) the net profits of the year (or any portion thereof) may, by resolution of the member(s) passed in accordance with these articles of association, be distributed as a dividend or allocated to any reserve or reserves as may be prescribed in such resolution.

16.3. Interim dividends may be distributed by resolution of the member(s) passed in accordance with these articles of association, upon the basis of an accounting statement prepared or caused to be prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution.

### **Art. 17. Dissolution.**

17.1. In case the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by resolution of the member(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of association, which resolution shall also specify the powers and remuneration of the liquidator(s). Liquidators may be natural persons or legal entities, and need not be members of the Company.

17.2. After all debts, charges and liquidation expenses shall have been satisfied (or funds in an amount sufficient for such purposes shall have been set aside and deposited in an escrow account), any remaining balance shall be distributed, either in cash or in kind, to the Company's member(s) pro-rata in proportion to its/their respective ownership interest in the Company.

**Art. 18. Applicable law.** All matters not governed by these articles of association shall be governed by the laws, rules and regulations of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to the Company.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up, the appearing party has subscribed and fully paid up the twenty thousand (20,000) corporate units.

Evidence of the payment of the subscription price of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.00) has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
2. The Company shall be managed by a board of managers (conseil de gérance) composed of the three (3) managers (gérants) named below, who are hereby appointed for an undetermined period of time, and who shall have such powers and duties as are contemplated in the Company's articles of association:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Stefano Bassi	Manager	29, Avenue de la Porte- Neuve, L-2227 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg	20 April 1972	Alzano Lombardo, Bergamo, Italy
Juan Carlos	Manager	29, Avenue de la Porte- Neuve, L-2227 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg	21 April 1947	La Plata, Province of Buenos Aires, Argentina
González Sanchez	Manager	Dr. Simini 250, Campana (CP 2804), Province of Buenos Aires, Argentina	07 April 1963	La Plata, Province of Buenos Aires, Argentina
Ramos				

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall end on the 31<sup>st</sup> of December of 2013.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in the City of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TENARIS INVESTMENTS SWITZERLAND AG, une Aktiengesellschaft constituée en vertu du droit suisse, dont le siège social est situé au 30, Poststrasse, 6300 Zug, canton de Zug, Suisse, et immatriculée auprès du registre de commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-170.3.034.925-9,

représentée par M. Stefano Bassi, gérant d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 août 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Tenaris Technologies S.à r.l.», qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

1.1. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés de temps à autre, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Tenaris Technologies S.à r.l.» (la «Société»).

1.2. La Société sera régie par les présents statuts et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, complétée ou remplacée de temps à autre par toute(s) nouvelle(s) loi(s) (la «Loi sur les Sociétés»), et toute autre loi, règle et réglementation du Grand-Duché de Luxembourg applicables à la Société.

**Art. 2. Objet social.**

2.1. La Société a pour objet (i) de détenir et/ou gérer des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés, entreprises, coentreprises, sociétés de personnes, trusts, organisations non dotées de la personnalité morale ou tout autre type de personnes morales, luxembourgeoises ou étrangères, (collectivement, les «Entités Commerciales»), y compris, dans la mesure où la loi le permet, dans toute Entité Commerciale contrôlant directement ou indirectement (tel que ce terme est défini à l'article 2.4 ci-dessous) la Société, (ii) d'acquérir par l'achat, la souscription, ou autrement tout ou partie du capital ou d'autres participations dans des Entités Commerciales, sous quelque forme que ce soit, et de vendre, de transférer, d'échanger ou d'aliéner autrement de ces participations, (iii) d'acquérir toutes sortes de licences, permis, autorisations ou concessions et détenir, de gérer ou d'administrer et/ou de vendre, de transférer, d'échanger ou d'aliéner autrement ce qui précède, (iv) d'acquérir par l'achat, la souscription ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et de tout autre titre ou instrument financier de quelque nature que ce soit, et de détenir, de gérer ou d'administrer et/ou de vendre, de transférer, d'échanger ou d'aliéner ce qui précède, (v) de recevoir des fonds ou d'autres avoirs de toute Filiale et/ou Société Associée (tels ces termes sont définis à l'article 2.4 ci-dessous) et d'administrer et de gérer ces fonds ou autres avoirs, et (vi) d'administrer et de gérer ses participations et autres avoirs.

2.2. La Société peut emprunter des fonds ou autrement créer, encourir ou assumer des dettes de quelque nature que ce soit. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, la Société peut conclure tout type de contrats de prêt ou autres facilités de crédit et peut émettre (au pair, avec une prime ou à un prix réduit et selon les termes et conditions jugés appropriés) des titres obligataires, des obligations, des certificats de créance, des certificats et tout autre titre ou instrument représentatif de dette de quelque nature que ce soit, étant toutefois entendu que la Société ne peut procéder à une offre publique d'aucun de ses titres ou instruments.

2.3. La Société peut librement gérer et investir tout fonds de la Société.

2.4. La Société peut (directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiale(s)) créer, développer et/ou acquérir (par l'achat, licence ou autrement) des brevets, marques, dessins, modèles, logiciels, noms de domaine et/ou toute autre espèce, sorte ou forme de droits de propriété intellectuelle et détenir, développer, exploiter, gérer et/ou administrer, et/ou vendre, enregistrer, transférer, échanger ou autrement aliéner ce qui précède.

2.5. La Société peut prêter toute forme d'assistance financière ou autre (y compris verticalement ou horizontalement et y compris, et ce de manière non limitative, par voie de prêts, d'avances, de sûretés ou autrement) à son(ses) associé(s), à toute Entité Commerciale contrôlée directement ou indirectement par la Société (une telle Entité Commerciale, une «Filiale») ou toute Entité Commerciale dans laquelle la Société ou toute Filiale a un intérêt direct ou indirect (une telle Entité Commerciale, une «Société Associée»). Pour les besoins des présents statuts, le terme «contrôle» signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques d'une Entité Commerciale, que ce soit par la détention de titres ou de participations ayant des droits de vote, par contrat ou autrement, et les termes «contrôlé par» et «contrôlant» seront interprétés en conséquence.

2.6. La Société peut également créer, encourir ou assumer toute hypothèque, tout privilège, tout gage, toute charge, toute sûreté ou tout autre grèvement en rapport avec tout bien personnel ou immobilier que la Société peut détenir ou dans lequel la Société peut avoir un intérêt, pour nantir ou garantir toute dette ou autre obligation de, ou engageant, la Société, son(ses) associé(s), toute Filiale ou toute Société Associée, et peut octroyer d'autres formes de garantie (y compris, et ce de manière non limitative, des paiements non garantis et/ou des garanties de performance), soutien de crédit ou tout autre soutien (y compris verticalement et horizontalement) à, ou au profit de, son(ses) associé(s), toute Filiale ou toute Société Associée.

2.7. La Société peut conclure et réaliser toute opération sur instruments dérivés, de swap, future, à terme, d'options, de rachat, de prêt de titres et toute autre opération similaire, et peut généralement employer toute autre technique et tout instrument en vue de protéger les investissements de la Société ou de couvrir les obligations de la Société contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt ou contre tout autre risque.

2.8. La Société peut acheter, louer ou autrement acquérir toute participation dans des biens immobiliers, personnels ou toute autre bien nécessaire ou utile pour les besoins de, ou en rapport avec, la conduite de ses affaires.

2.9. De manière générale, et en plus de tous les actes spécifiques décrits ci-avant (dont les descriptions doivent être interprétées au sens le plus large possible), la Société peut faire tout autre acte et toute autre chose accessoires ou utiles à l'accomplissement de son objet social et notamment effectuer toute opération commerciale, financière, technique, fiduciaire, sur biens personnels et immobiliers, liée directement ou indirectement à son objet social ou qui peut favoriser ou faciliter son développement.

2.10. La Société peut accomplir l'objet social et les activités décrites ci-avant, ou l'un ou plusieurs d'entre eux, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs bureaux et/ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg et/ou dans tout autre pays ou toute autre juridiction.

### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société ne peut être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'incapacité, d'insolvabilité, de faillite ou tout autre événement similaire touchant un ou plusieurs de ses associés.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de son/ses associé(s) délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des présents statuts.

4.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

4.3. La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans tout autre pays ou juridiction.

4.4. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète des circonstances ayant motivé ce transfert. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toutes parties intéressées par le conseil de gérance.

### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société sera divisé en parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00 USD) chacune.

5.2. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (20.000 USD) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales.

5.3. Le capital social de la Société peut, de temps à autre, en vertu d'une résolution de l'/des associé(s) délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des présents statuts, être augmenté ou réduit du montant prévu dans la résolution en question.

5.4. Les parts sociales peuvent être émises en échange d'une contrepartie égale à leur valeur nominale, ou leur valeur nominale plus la prime d'émission déterminée dans la résolution approuvant cette émission.

5.5. La Société devra établir un compte de prime d'émission et porter de temps à autre au crédit de ce compte une somme égale au montant de la prime payée au moment de l'émission d'une part sociale. Sur décision de l'/des associé(s) prise conformément aux présents statuts, toutes sommes portées de temps à autre au crédit du compte de prime d'émission peuvent être distribuées (en tout ou en partie) à l'associé unique ou entre les associés, le cas échéant.

5.6. Le conseil de gérance tiendra un registre des associés de la Société conformément aux dispositions de la loi applicable.

#### **Art. 6. Transfert de parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants de la Société.

6.2. Sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés, le transfert de parts sociales à toute personne autre qu'un associé existant de la Société sera soumis à l'agrément des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

6.3. Dans le cas d'un transfert de toute part sociale au moyen d'un instrument privé de transfert, cet instrument devra faire foi de l'accord du cédant et du cessionnaire et être signé par ou pour le compte du cédant et du cessionnaire.

6.4. La Société peut de temps à autre, en vertu d'une résolution de l'/des associé(s) délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des présents statuts, racheter ses propres parts sociales, à condition que (i) la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou (ii) la Société réduise son capital social en conséquence.

#### **Art. 7. Gérance de la Société.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de minimum trois (3) et de maximum cinq (5) gérants. L'(les) associé(s) décidera/décideront de temps à autre, en vertu d'une résolution prise conformément aux présents statuts, du nombre de gérants qui formeront le conseil de gérance, lequel devra obligatoirement être un nombre impair.

7.2. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour réaliser, ou autoriser, tous les actes de dispositions et d'administration en rapport avec l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts à l'(aux) associé(s) relèveront de la compétence du conseil de gérance.

7.3. Les gérants sont élus par l'(les) associé(s) en vertu d'une résolution prise conformément aux présents statuts, laquelle déterminera également, si nécessaire, leur rémunération et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés de la Société.

7.4. Les gérants sont indéfiniment rééligibles mais peuvent également être révoqués à tout moment, avec ou sans motif (ad nutum) sur décision de l'/des associé(s) prise conformément aux présents statuts.

7.5. Le conseil de gérance peut, de temps à autre, nommer toute personne, gérant ou non, pour remplir cette fonction dans la Société tel que le conseil de gérance peut le juger nécessaire ou utile, y compris, mais sans limitation, la fonction de trésorier, de trésorier adjoint ou de contrôleur, et ce, selon les termes, la rémunération, les pouvoirs et obligations que le conseil de gérance peut juger appropriés. Toute personne ainsi nommée par le conseil de gérance peut être révoquée sur décision du conseil de gérance à tout moment, avec ou sans motif (ad nutum).

7.6. Le conseil de gérance peut de temps à autre et à tout moment par procuration, nommer une société, entreprise ou personne ou un groupe de personnes pour être le(s) mandataire(s) de la Société pour les besoins, ainsi qu'avec les pouvoirs, compétences et pouvoirs de discrétion (ne dépassant pas ceux dont est investi ou qui sont exercés par le conseil de gérance en vertu des présents statuts), et pour la durée et selon les conditions que le conseil de gérance peut juger appropriés, et cette procuration pouvant contenir les dispositions de protection et de convenance des personnes traitant avec ce mandataire, que le conseil de gérance peut juger appropriées, et peut également autoriser ce mandataire à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, compétences et pouvoirs de discrétion qui lui sont conférés.

#### **Art. 8. Procédures du conseil de gérance.**

8.1. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées lors de réunion du conseil de gérance ou par écrit.

8.2. Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation de deux gérants, à la date et au lieu (et/ou par tout moyen de communication mentionné à l'article 8.7. ci-dessous) indiqués dans l'avis de convocation.

8.3. Un avis de convocation de toute réunion du conseil de gérance sera donné par écrit (y compris par télécopie, courriel ou tout moyen similaire de communication) à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera brièvement décrite dans l'avis de convocation.

8.4. Aucun avis de convocation n'est requis si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les avis de convocation ne sont pas non plus requis pour les réunions du conseil de gérance qui sont tenues à la date et au lieu (et/ou par tout moyen de communication mentionné à l'article 8.7. ci-dessous) déterminés dans un ordre du jour préalablement adopté par décision du conseil de gérance.

8.5. Tout gérant peut nommer l'un de ses collègues pour être son mandataire pour assister et voter en son nom, conformément aux instructions données par le gérant conférant le mandat, ou en l'absence d'instructions, à la discrétion du mandataire, à une/des réunion(s) du conseil de gérance à laquelle/auxquelles le gérant ne peut assister en personne.

L'instrument désignant le mandataire devra être écrit de la main du gérant conférant le mandat. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

8.6. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et adopter des résolutions seulement si un quorum d'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, et si au moins deux gérants sont présents en personne (y compris par l'un des moyens de communication mentionnés à l'article 8.7. ci-dessous).

8.7. Chacun des gérants et tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou un système similaire de communication par lequel toutes les personnes participant à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et communiquer entre elles, et une telle participation sera considérée comme une présence en personne à une telle réunion.

8.8. Les résolutions de toute réunion du conseil de gérance sont adoptées par le vote affirmatif d'au moins une majorité des gérants présents ou représentés.

8.9. Les gérants devront faire en sorte que les procès-verbaux de leurs réunions soient établis par écrit. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par deux gérants qui étaient présents à une telle réunion.

8.10. Les résolutions du conseil de gérance peuvent également être adoptées par écrit, et seront aussi valables et effectives que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et valablement constituée. Les résolutions écrites seront signées par tous les gérants et peuvent être composées de plusieurs documents, chacun étant signé par un ou plusieurs gérants, l'ensemble constituant le seul et même instrument. La remise d'une copie signée de telles résolutions écrites par télécopie, courriel ou un moyen similaire de communication seront tout aussi effectives que si elles avaient été remises en main propre.

8.11. Les copies de procès-verbaux d'une réunion du conseil de gérance ou de toute résolution écrite du conseil de gérance, ou d'extraits de ceux-ci, de même que tout autre document de la Société, peuvent être certifiés par deux gérants.

#### **Art. 9. Pouvoir de signature.**

9.1. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Aucun gérant n'aura le pouvoir d'engager la Société avec sa seule signature, sauf autorisation expresse donnée dans une résolution préalable du conseil de gérance; étant entendu que, dans le cas où un gérant a reçu une telle autorisation, ses pouvoirs de signature feront l'objet de limitations telles qu'elles peuvent être établies dans la résolution du conseil de gérance concernée.

9.2. La Société sera également engagée par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été conférés par résolution de conseil de gérance; étant entendu, afin d'éviter tout doute, que les pouvoirs de signature de cette personne ou de ces personnes feront l'objet de limitations telles qu'elles peuvent être établies dans la résolution du conseil de gérance concernée.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants; Indemnisation.**

10.1. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes ou d'autres obligations de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

10.2. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 10.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Pour les besoins du présent article 10, les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» incluront toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel), actuelles ou prévisibles, et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste ne soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

10.3. Aucune indemnité ne sera versée à aucun gérant ou fondé de pouvoir (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de son/ses associé(s) en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) dans le cas d'un règlement, à moins que celui-ci n'ait été préalablement approuvé par le conseil de gérance de la Société.

10.4. Le droit à indemnisation prévu au présent article 10 n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

10.5. Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 10, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant à la Société s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 10.

### **Art. 11. Droits de vote des associés.**

11.1. Tous les associés de la Société peuvent participer à toutes les assemblées générales des associés et à toute consultation en vue d'adopter toute résolution écrite des associés.

11.2. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède aux assemblées générales des associés et à toute consultation en vue d'adopter toute résolution écrite des associés.

### **Art. 12. Résolutions des associés.**

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées lors des assemblées générales des associés ou dans la mesure permise par la loi, par écrit. Toute assemblée des associés régulièrement constituée ou toute résolution écrite valablement adoptée (selon le cas) représente l'ensemble des associés de la Société.

12.2. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, par avis de convocation donné par écrit à tous les associés, et seront tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans l'avis de convocation. Les avis de convocation sont envoyés par lettre recommandée à l'adresse figurant dans le registre des associés de la Société au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette assemblée et doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

12.3. Les assemblées générales des associés peuvent être tenues valablement sans avis de convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés.

12.4. Tout associé peut nommer toute personne (associé ou non) pour le représenter afin de participer et de voter au nom de cet associé à une ou plusieurs assemblée(s) générale(s) des associés.

12.5. Sauf lorsque la loi applicable prévoit une majorité et/ou un quorum supérieurs, les décisions de l'assemblée générale sont valablement adoptées si elles sont approuvées par un ou plusieurs associé(s) représentant plus de la moitié du capital social; étant entendu, toutefois, que (i) les décisions concernant la modification des statuts doivent être adoptées par (x) une majorité d'associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social et (ii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social.

12.6. Au cas où et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés devra se tenir chaque année le premier mercredi du mois de juin à 17h30, au siège social de la Société; à condition que si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée devra se tenir le premier jour ouvrable suivant, à la même heure et au même endroit.

12.7. Dans la mesure permise par la loi, les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit, et seront aussi valables et effectives que si elles avaient été adoptées à une assemblée générale des associés dûment convoquée et valablement tenue.

12.8. Une consultation en vue d'adopter une résolution écrite des associés sera envoyée par le conseil de gérance à tous les associés par lettre recommandée à l'adresse figurant dans le registre des associés de la Société, au moins huit (8) jours avant la date effective prévue de cette résolution écrite. Ces consultations contiendront le texte complet de la/des résolution(s) proposée(s) de même que les instructions pour le renvoi des copies signées à la Société.

12.9. Les résolutions écrites seront adoptées sur approbation de la majorité qui aurait été requise par la loi ou les présents statuts pour l'adoption de la/des résolution(s) concernée(s) à une assemblée générale des associés régulièrement constituée. Les résolutions écrites prendront effet à la date y indiqué.

12.10. Les résolutions écrites unanimes peuvent être adoptées à tout moment sans avis préalable. Les résolutions écrites unanimes sont adoptées lorsqu'elles sont signées par tous les associés.

12.11. Les résolutions écrites (y compris les résolutions écrites unanimes) peuvent figurer sur un ou plusieurs documents, chacun signé par ou pour le compte d'un ou de plusieurs associé(s), l'ensemble formant un seul et même instrument. La remise d'une copie signée de ces résolutions écrites par télécopie, courriel ou tout moyen similaire de communication est tout aussi valable qu'une remise en main propre de cette copie.

### **Art. 13. Associé unique.**

13.1. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales émises et en circulation dans la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés.

13.2. L'associé unique aura tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés et les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.3. Les résolutions adoptées par l'associé unique seront constatées par des procès-verbaux écrits qui seront tenus au siège social de la Société.

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

### **Art. 15. Comptes annuels.**

15.1. Chaque année, le conseil de gérance préparera un inventaire reprenant tous les actifs mobiliers et immobiliers de la Société, l'ensemble des créances dues à la Société et toutes les dettes de la Société, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements de la Société et de toutes les dettes des gérants et/ou de l'/des associé(s) dues à la Société.

15.2. Le conseil de gérance préparera le bilan et le compte de pertes et profits pour chaque exercice social selon les modalités requises par la Loi sur les Sociétés, et soumettra à l'approbation ce bilan et ce compte de pertes et profits à l'/aux associé(s).

15.3. L'inventaire et le bilan de la Société peuvent être consulté(s) par l'/les associés ou leurs représentants au siège social de la Société.

#### **Art. 16. Distributions.**

16.1. Le surplus, après déduction de charges et amortissements, représente le bénéfice net de la Société. Sur le bénéfice net de chaque exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

16.2. Après cette déduction (dans la mesure où elle est obligatoire), les bénéfices nets de l'exercice (ou une partie de ceux-ci) peuvent, sur décision de l'/des associé(s) prise conformément aux présents statuts, être distribués sous forme d'un dividende ou alloués à toute(s) réserve(s) telle(s) prévue(s) dans cette résolution.

16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision de l'/des associé(s) prise conformément aux présents statuts, sur base d'un état comptable préparé ou fait préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution.

#### **Art. 17. Dissolution.**

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) en vertu d'une résolution de l'(des) associé(s) délibérant de la manière requise pour la modification des présents statuts, laquelle résolution indiquera également les pouvoirs et la rémunération du/des liquidateur(s). Les liquidateurs peuvent être des individus ou des personnes morales, associés ou non de la Société.

17.2. Après règlement de l'ensemble des dettes, charges et frais de liquidation (ou après que des fonds d'un montant suffisant ont été provisionnés et déposés sur un compte séquestre), le solde sera distribué, en numéraire ou en nature, à l'/aux associé(s) de la Société proportionnellement à sa/leur participation respective dans la Société.

**Art. 18. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront régies par les lois, règles et réglementations du Grand-Duché de Luxembourg applicables à la Société.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, la partie comparante a souscrit et intégralement libéré les vingt mille (20.000) parts sociales. Preuve du paiement du prix de souscription de vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (20.000 USD) a été montrée au notaire soussigné.

#### *Dépenses, Estimation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à environ EUR 1.200,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
2. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants nommés ci-dessous, qui sont par les présentes nommés pour une durée indéterminée et qui auront les pouvoirs et obligations prévus dans les statuts de la Société:

Nom	Profession	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Stefano Bassi	Gérant	29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg	20 avril 1972	Alzano Lombardo, Bergamo, Italie
Juan Carlos González Sanchez	Gérant	29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg	21 avril 1947	La Plata, Province de Buenos Aires, Argentine
Marcelo Pedro Ramos	Gérant	Dr. Simini 250, Campana (CP 2804), Province de Buenos Aires, Argentine	7 avril 1963	La Plata, Province de Buenos Aires, Argentine

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée du document à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: S. BASSI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41628. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132318/675.

(130160924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

### **Sea-Land Financing and Contracting, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 45.386.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of August.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depository of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the public limited company "Sea-Land Financing and Contracting", in liquidation, with registered office at L-1420 Luxembourg, 117, Avenue Gaston Diderich, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") section B, number 45.386, incorporated by a notarial deed on the 8<sup>th</sup> of October 1993, published in the Mémorial C number 592 of the 13<sup>th</sup> of December 1993

whose articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich on the 20<sup>th</sup> of December 2006, published in the Mémorial C number 434 of the 22<sup>nd</sup> of March 2007.

dissolved and put into liquidation by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 19<sup>th</sup> of July 2012, published in the Mémorial C number 2363 of the 21<sup>st</sup> of September 2012.

The meeting is presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

- 1.- Approval of the liquidator's report.
- 2.- Approval of the auditor's report.
- 3.- Discharge given to the liquidator and to the auditor to the liquidation.
- 4.- Final closure of the liquidation.
- 5.- Way the current assets will be put at the disposal of the shareholders
- 6.- Indication of the place where the books and records will be kept for 5 years.
- 7.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

No other convening notices were necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature *ne varietur* by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Second resolution*

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

*Third resolution*

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

*Fourth resolution*

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be divided between the shareholders according to their participation in the share capital.

*Fifth resolution*

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 950.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Sea-Land Financing and Contracting", en liquidation avec siège social à L-1420 Luxembourg, 117, Avenue Gaston Diderich, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 45.386, constituée suivant acte notarié, le 8 octobre 1993, publié au Mémorial C, numéro 592 du 13 décembre 1993,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, le 20 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 434 du 22 mars 2007

dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 juillet 2012 publié au Mémorial C numéro 2363 du 21 septembre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

- 1.- Approbation du rapport du liquidateur.
- 2.- Approbation du rapport du commissaire.
- 3.- Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif.
- 4.- Clôture finale de la liquidation.
- 5.- Mode de transmission aux actionnaires des avoirs de la société.
- 6.- Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant 5 ans.
- 7.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée.

D'autres convocations d'usage n'étaient pas nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation au capital.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 septembre 2013. Relation GRE/2013/3609. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132286/151.

(130160519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Fedema S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 180.172.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six août;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "UNCOS", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141298,

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", à constituer comme suit:

**Titre préliminaire**

Dans les présents statuts la «Loi» signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "FEDEMA S.A., SPF", (ci-après la «Société»), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), (ci-après la «Loi»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de mars à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### Titre IV. - Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres

agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII. - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII. - Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "UNCOS", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

##### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 31 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3. La société à responsabilité limitée "CAPITAL IMMO LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93635, est appelée aux fonctions de commissaire.

4. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

5. Le siège social est établi à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VOGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2013. LAC/2013/39719. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131378/228.

(130159623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**Atlantis International 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.727.

In the year two thousand and thirteen on the sixteenth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

The private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Atlantis International 1 S.à r.l.", with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 177.708,

here represented by Christine Mathy, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 14, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The sole shareholder of the Company, exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the joint stock company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Atlantis International 2 S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 177.727, established pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed dated May 6, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1758 dated July 22, 2013 and which bylaws have been last amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated July 10, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one Euro (EUR 1.-), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to an amount of thirty-one thousand and one Euro (EUR 31,001.-),

by the creation and issuance of one (1) new share, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the New Share),

together with the related share premium in the amount of twenty-seven million five hundred and thirty-four thousand seven hundred and twenty-one Euro (EUR 27,534,721.-).

### *Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated above, resolves to subscribe for the New Share, together with the related share premium in the amount of twenty-seven million five hundred and thirty-four thousand seven hundred and twenty-one Euro (EUR 27,534,721.-) in the total amount of twenty-seven million five hundred and thirty-four thousand seven hundred and twenty-two Euro (EUR 27,534,722.-),

and to fully pay them up in the amount of twenty-seven million five hundred and thirty-four thousand seven hundred and twenty-two Euro (EUR 27,534,722.-) by contribution in kind by conversion of a portion of a receivable in the amount of twenty-seven million five hundred and thirty-four thousand seven hundred and twenty-two Euro (EUR 27,534,722.-), held by the sole shareholder towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

The total value of the contribution in kind is declared by the sole shareholder to be of twenty-seven million five hundred and thirty-four thousand seven hundred and twenty-two Euro (EUR 27,534,722.-),

which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by ACSE, Audit Conseil Services S.à r.l., Cabinet de Révision Agréé, having its registered office at route d'Arlon, 283; L-8011 Strassen, which concludes as follows:

### *Conclusion*

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which can make us believe that the value of the assets to be contributed does not correspond at least in number and nominal value to the 1 share with a nominal value of EUR 1 to be issued with related share premium of EUR 27'534'721, hence total consideration amounting to EUR 27'534'722".

The aforementioned report, being initialized ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

### *Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by the above mentioned auditor's report.

### *Effective implementation of the contribution in kind*

The sole shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the contributing company is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

### *Second resolution*

Further to the above, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is thirty-one thousand and one Euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand and one (31,001) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly'.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at EUR 6500.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «Atlantis International 1 S.à r.l.», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177708,

ici représenté par Christine Mathy, employé(e), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'actionnaire unique de la Société, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en conformité avec l'article 67(1) deuxième paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Atlantis International 2 S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 177.727, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, précitée, en date du 6 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1758 du 22 juillet 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, précitée, en date du 10 juillet 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. L'actionnaire unique décide de prendre les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-), afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) à un montant de trente-et-un mille un Euros (EUR 31.001,-),

par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (la Nouvelle Action),

ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-sept millions cinq cent trente-quatre mille sept cent vingt-et-un Euros (EUR 27.534.721,-).

### *Souscription - Paiement*

L'actionnaire unique, ici représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire à la Nouvelle Action, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-sept millions cinq cent trente-quatre mille sept cent vingt-et-un Euros (EUR 27.534.721,-), pour un montant total de vingt-sept millions cinq cent trente-quatre mille sept cent vingt-deux Euros (EUR 27.534.722,-)

et de les libérer intégralement par apport en nature d'un montant total de vingt-sept millions cinq cent trente-quatre mille sept cent vingt-deux Euros (EUR 27.534.722,-), consistant en la conversion d'une partie d'une créance au montant de vingt-sept millions cinq cent trente-quatre mille sept cent vingt-deux Euros (EUR 27.534.722,-) détenue par l'actionnaire unique envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance).

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de vingt-sept millions cinq cent trente-quatre mille sept cent vingt-deux Euros (EUR 27.534.722,-) par l'actionnaire unique laquelle estimation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par ACSE, Audit Conseil Services S.à r.l. Cabinet de Révision Agréé, ayant son siège social au 283, route d'Arlon; L-8011 Strassen, et qui conclut de la manière suivante:

### *Conclusion*

«Sur base du travail exécuté et décrits ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous faire croire que la valeur des actifs à être contribués ne corresponde pas au moins au montant et à la valeur nominale d'une action de valeur nominale de EUR 1 à être émise avec une prime d'émission de EUR 27.534.721, d'où le montant total de la considération de EUR 27.534.722.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

### *Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par le rapport du réviseur susmentionné.

### *Réalisation effective de l'apport en nature*

L'actionnaire unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'apporteur ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Troisième résolution*

Suite à ce qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille un Euros (EUR 31.001,-) représenté par trente-et-un mille et une (31.001) actions ayant une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions»), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, «Actionnaires» signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et «Actionnaire» doit être interprété conformément.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de EUR 6500.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Mathy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 août 2013. Relation: LAC/2013/38791. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131820/172.

(130160698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

### **Nettoyage de Vitres Eko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: ancienne Maison Flammang.

Siège social: L-3712 Rumelange, 60, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 180.180.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Rameza AGOVIC, laveur de vitres, né à Vitomirica (Kosovo), le 02 mai 1975, demeurant au 60, rue des Artisans, L-3712 Rumelange.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal tous travaux de nettoyage de bâtiments, de vitres, de vérandas, de volets et de monuments.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «NETTOYAGE DE VITRES EKO S.à r.l.», société à responsabilité limitée, pouvant encore exercer le commerce sous l'enseigne «ancienne Maison FLAMMANG».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Rumelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Rameza AGOVIC, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

##### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 60, rue des Artisans, L-3712 Rumelange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Rameza AGOVIC, laveur de vitres, né à Vitomirica (Kosovo), le 02 mai 1975, demeurant au 60, rue des Artisans, L-3712 Rumelange.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

##### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. AGOVIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11614. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2013131576/106.

(130159834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

#### **Provendis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 158.920.

##### *Extrait des résolutions prises lors de la réunion du directoire tenue en date du 8 juillet 2013*

Madame Christelle ROSNOBLET, Directrice de Sociétés, née le 13 septembre 1972 à Annecy, France, demeurant au 1, rue de Vénétie, F-74940 Annecy-le-Vieux, France, est nommée Présidente du Directoire. Elle exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

Le Directoire

S. ROSNOBLET / C. ROSNOBLET

*Membre du Directoire / Membre du Directoire et Présidente du Directoire*

Référence de publication: 2013132234/16.

(130160906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Algenson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.667.311,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 174.070.

—  
**EXTRAIT**

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013131811/17.

(130160753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Provendis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 158.920.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil de surveillance tenue en date du 8 juillet 2013*

Monsieur Roger ROSNOBLET, Directeur de sociétés, né le 14 octobre 1940 à Annemasse, France, demeurant au 3, rue Albert-Gos, CH-1206 Genève, Suisse, est nommé en tant que Président du Conseil de Surveillance pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

Signatures

*Membre du Conseil de surveillance de catégorie A / Membre du Conseil de surveillance de catégorie B*

Référence de publication: 2013132235/15.

(130160906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Radlok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 150.987.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013132241/11.

(130160495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Prima Luce S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 148.622.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132229/10.

(130160999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---